



Photothèque

Service photographique Tarifs

(Délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2003)

La publication d'une œuvre devra être accompagnée des mentions obligatoires : titre et auteur de l'œuvre, suivi de « Toulouse, Musée des Augustins » + nom du photographe. Un exemplaire de l'ouvrage (imprimé ou audiovisuel) sera remis à l'établissement à titre de justificatif.

> Droit de reproduction

Les droits d'édition sont gratuits mais toute édition est soumise à l'autorisation préalable de l'établissement concerné.

> Image numérique haute définition

61 €

Transfert de fichier via serveur (300 DPI, fichier tiff ou eps format A4)

> Paiement

L'envoi de l'image ou des images se fait après réception du paiement :

> Envoi d'un chèque (ordre : Trésor Public) à l'adresse suivante :

Musée des Augustins, 21 rue de Metz, 31000 TOULOUSE, ou

> Effectuer un virement bancaire (Voir RIB ci-dessous)

TRESOR PUBLIC				RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ			
Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements des quittances, etc...)							
Identifiant national de compte bancaire - RIB							
Code banque	Code guichet	N° compte	Clé	Domiciliation			
10071	31000	00002002993	53	TPTOULOUSE			
IBAN (International Bank Account Number)							
FR76	1007	1310	0000	0020	0299	353	BIC (Bank Identifier Code)
							TRPUFRP1
Titulaire du compte : DIRECTION DES MUSEES REGIE RECETTES 21 RUE DE METZ 31000 TOULOUSE							